PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale
des Territoires et de la Mer

Direction Générale des Territoires et de la Mer

Paysagiste-conseil

Michael Ripoche
m.ripoche@arts-villes-et-champs.fr

A Cayenne

Le 15 novembre 2024 2024

FICHE D'INTERVENTION

A l'attention de PEB

Objet : Avis sur la notice paysagère du rendu PC (mai 2024) de l'APIJ à St Laurent du Maroni

Avis du paysagiste-conseil :

- **<u>Diagnostic :</u>**

Tel que présenté le diagnostic est plus un cadrage de contexte géographique qu'une analyse paysagère du site. Il aurait été bon de réinjecter le diagnostic paysager fait dans l'étude d'impact sur cette note avec une mise en exergue des enjeux paysagers inhérents au site (photos à l'appui).
En conséquence l'argumentaire de l'insertion paysagère est très faible voir décalé par rapport à la réalité du paysage du quartier futur :

- « La façade ouverte vers la ville avec le Tribunal » : On n'est pas à proprement parler dans la ville de St Laurent, on est au mieux dans un quartier excentré.
- « Les façades de l'enceinte pénitentiaires enserrées d'un écrin de verdure. » : s'agissant d'une enceinte il semble difficile de parler de façade

- **<u>Projet :</u>**
  - ***La frange forestière*** :

Il manque l'indication sur plan de ce qui a repoussé (espèces et localisation) au bord de la RN1 après un déboisement total (qui aurait d'ailleurs pu plus intelligemment conserver la bande existante au lieu de la raser) et ce qui devra être conservé ; la palette végétale d'appoint est trop restreinte pour enrichir cette lisière qui est fondamentale pour l'effet de masque souhaité : dominante de palmiers de zone humide (a priori sur ce secteur on n'est pas dans une zone basse humide donc ces palmiers semblent inadaptés). La palette végétale de cette frange forestière mériterait d'être développée pour compléter les essences présentes conservées qui devraient être recensées.

  - ***Le jardin de pluie :***

Les palettes végétales proposées ne s'appuient que sur des palmiers (qui correspondent bien au milieu) et au bois canon (plante pionnière d'ouverture de milieu peu adaptée au contexte urbain à venir). Elles mériteraient d'être très largement étoffées notamment de strates arbustives et herbacée pour composer des milieux supports de biodiversité (notamment sur l'immense zone de bassin au sud qui devrait trouver des déclinaisons végétales plus riches faisant la transition entre les milieux humides des bassins et les lisières forestières conservées.

  - ***Les alignements :***

Mélange A1 : le choix du palmier royal est très discutable dans la mesure où il provient des Antilles et d'Amérique Centrale et il renvoie à l'urbanisme colonial (place des palmistes à Cayenne) et il était autrefois planté comme espèce ornementale pour repérer les habitations esclavagistes. La Guyane

comprend plusieurs dizaines de palmiers endémiques il serait bon d'en sélectionner un dans cette gamme et de faire une plantation à une densité significative ; Par ailleurs si le choix architectural d'un palmier peut s'entendre sur le plan urbain il n'apporte aucun service climatique notamment sur les parkings. Il serait donc préférable de décliner une palette végétale qui s'adapte aux usages et fonctions des espaces : grande artère, voie secondaire, parvis, parking…La sous-strate devra trouver également une plus grande diversité.
Le mélange A2 semble plus intéressant mais attention au positionnement des manguiers par rapport à la chute des fruits (pas adapté sur parking). Le flamboyant est une essence exotique originaire de Madagascar, lui préférer une essence plus locale.

- ***L'ombrage :***

A palette végétale d'ombrage n'est pas indiquée et la photo présentée montre des plantes herbacées de milieux humide (hors sujet)

- ***Le mélange des noues (OM1) :*** Intéressant mais à développer

- ***Le Verger :*** La palette végétale présentée est intéressante mais il manque de détails sur ce qui est semé sur le sol. Les essences présentées nécessitent une gestion agricole non négligeable : comment cela est il prévu dans le projet ?

- ***Le parvis :***

La palette végétale colorée et exotique parait en décalage avec le parti pris végétal affirmé comme sobre et solennel. Attention le calliandra salit assez vite les sols (beaucoup de matière qui tombe)
Le palmier à huile de Guinée n'a rien à faire sur un tel projet.

- ***Le parvis des familles :***

Attention tabuia n'est pas un palmier et les deux palmiers proposés sont exotiques (pacifique et Asie). Palette végétale à redévelopper.

- ***Le jardin du patio***

La palette végétale du patio présente quasi exclusivement des espèces exotiques à la Guyane et se veut pourtant : « un espace extérieur appropriable et pérenne porteur d'une forte valeur écologique par l'inspiration du paysage naturel local »

- ***Les limites***

Peut-être remplacer le jasmin par d'autres passiflores locales (coccinea….).
Attention à la mise en œuvre d'avoir suffisamment de terre au pied de la clôture et d'accompagner la gestion

- ***Les noue et bassin :***

Attention à « l'expression naturelle de banques de graines du site » car il y a de l'accacia mangium (plante invasive) sur le site qui a certainement déjà diffusé ses semences sur la terre en place. Il faudrait peut-être prévoir la mise en place d'un couvert végétal de démarrage surtout sur les petites noues.

- ***Le mobilier :***

OK pour le mobilier + attention à l'inox et le métal pour les jeux pour enfants (en saison sèche ces matériaux deviennent dangereusement brulants).

, noues).

Les propositions faites dans le document permettent de mieux cibler concrètement la traduction des

intentions de départ. **L'analyse du document montre qu'il y a un réel décalage entre les ambitions exprimées et la réalité des palettes végétales qui sont toutes assez pauvres et majoritairement composées de végétaux exotiques à la Guyane**. J'invite le groupement d'étude à se reporter au guide des arbres et des palmiers de Guyane édité par l'ONF ainsi qu'au guide du végétal dans l'aménagement urbain édité par la DGTM. Il serait bon également de prendre l'attache des pépiniéristes locaux pour calibrer les possibilités de fourniture et de production afin d'engager un contrat de culture pour assurer la mise en œuvre effective des plantations souhaitées.

Le projet paysager de l'APIJ doit sur ce plan être beaucoup plus exemplaire d'autant que les bâtiments sont vécus comme une nouvelle porte pénitentiaire de l'agglomération Saint laurentaise. Il y a donc un travail plus ambitieux à porter notamment sur la bande boisée le long de la RN1 et sur la qualité et la diversité de l'écrin végétal autour des bâtiments.

En l'état je formulerais donc un avis défavorable en ce qui concerne la prise en compte des enjeux paysagers de ce projet qui doit montrer plus d'ambition et d'exemplarité en matière d'aménagement végétal et de qualité paysagère.

Prise en compte de l'avis (suite à donner)

- Intégration des demandes et transmission d'une étude paysagère argumentée réalisée par un paysagiste concepteur avec le développement de palettes végétales en adéquation avec le site et une dominante d'essence locales (amazoniennes à défaut)
- Propositions de mesures paysagères d'accompagnement ou compensatoires en relation avec les enjeux à l'échelle du site

Le paysagiste-conseil
Michael RIPOCHE

Tél : 0594 29 66 50
Mél : mnbsp.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr
DGTM Guyane, C.S. 76303 rue du Port, 97 306 CAYENNE CEDEX